



EN ROUTE VERS

DE BELLES

VACANCES !



EDITION
2025

EN ROUTE POUR DE BELLES VACANCES D'ÉTÉ !

Chers parents,

En cette période hivernale, nous avons donné à nos équipes pour mission de mettre au cœur de vos conversations un petit bout de soleil avec cette nouvelle programmation estivale des séjours enfants été 2025.

Parce que nous sommes toujours à votre écoute, un nouveau règlement des séjours vacances été est entré en vigueur afin de prendre en considération vos suggestions d'améliorations.

Si certaines destinations ne sont plus au catalogue, de nouvelles sont à découvrir comme ce séjour à Ginasservis où nos plus jeunes deviendront de vrais petits fermiers.

Quant aux plus grands, ils pourront découvrir Rome, la ville éternelle.

Enfin, sur les destinations historiques comme la Corse, de nouvelles activités seront proposées telles que des balades en Kayak des mers fond transparent et en zodiac.

Le choix risque d'être une nouvelle fois difficile avec des formules pour tous les goûts....

Destinations insolites ? Flânerie culturelle ? Challenges personnels et sportifs ? Nous ne doutons pas que vos enfants trouveront une formule qui réponde à leurs attentes et à leurs aspirations.

En route pour une expérience de vie collective enrichissante !!!!

Avec toute l'équipe municipale, nous souhaitons d'excellentes vacances estivales à vous et vos enfants, sans oublier de vous souhaiter aussi de bonnes fêtes de fin d'année.

Vos dévoués,

Mario MARTINET
Maire de Berre l'Etang



Simone PORTOGHESE
Adjointe au maire déléguée
aux dispositifs d'aide envers les jeunes



RÉCAPITULATIF

10 Destinations	Âges	Dates	Nombre de jours	Nombre de place minimum	Prix mondial	Prix famille
Ginasservis	8/12 ans	20 au 25 juillet 17 au 22 août	6	20	680€	102€
St Leger les Mèlèzes options : Canirando, Equitation, Sport tout terrain	8/12 ans	06 au 15 juillet	10	12	1150€	172€
		18 au 27 juillet				
		04 au 13 août				
		18 au 27 août				
La Canourgue	8/12 ans	21 au 30 juillet	10	24	1265€	189€
		18 au 27 août				
Valbonne	8/11 ans	6 au 15 juillet	10	30	1150€	172€
		12 au 21 août				
	12/15 ans	6 au 15 juillet	10	30	1150€	172€
		12 au 21 aoûtS				
Anglet	12/15 ans	26 juillet au 01 août	7	24	985€	147€
	8/11 ans	01 au 07 août				
Circuit Merveilleux	8/15 ans	07 au 16 juillet	10	10	1265€	189€
		21 au 30 juillet				
		01 au 10 août				
		19 au 28 août				
Barcelone/Salou	12/15 ans	07 au 15 juillet	9	40	1315€	197€
		17 au 25 juillet				
Italie (Turin-Milan)	12/15 ans	19 au 25 juillet	7	20	1285€	192€
Rome	12/15 ans	7 au 11 juillet	5	40	1150€	172€
Santa Lucia di Moriani	12/15 ans	06 au 15 juillet	10	10	1275€	191€
	8/15 ans	27 juillet au 05 août				
	8/11 ans	04 au 13 août				
	12/15 ans	18 au 27 août				

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Période d'inscription et acompte de 60 € par enfant :
du lundi 20 janvier au vendredi 31 janvier 2025
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Tous les documents devront être obligatoirement remis au Guichet Unique (bâtiment Marthoméla, Place du Souvenir Français) ou déposés sur le portail famille du site de la ville ([www.berreletang.fr/Portail Famille](http://www.berreletang.fr/Portail_Famille)). Les dossiers incomplets ou envoyés par mail ne seront ni acceptés ni validés.

Documents à fournir pour tous les séjours :

- Dossier Unique « Enfance-Jeunesse-Famille » si celui-ci n'a pas déjà été fourni, sinon signer les fiches d'actualisation et sanitaire si elles n'ont pas déjà été remises au Guichet Unique (documents téléchargeables sur le site ou au Guichet Unique).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois impérativement, cela peut être soit une facture (ex : EDF, Eau, Box/Internet/TV, sauf téléphone portable), soit une attestation (ex : EDF, CAF, Sécurité Sociale, mutuelle, assurance), soit une quittance loyer non manuscrite, les certificats d'hébergement ne sont pas acceptés.
- Dossier d'inscription au séjour dûment rempli avec la charte signée par les parents et l'enfant (téléchargeable sur le site).
- Photo d'identité récente de l'enfant.

Vous pouvez mentionner uniquement 1 seul nom et prénom d'un camarade avec lequel votre enfant souhaite partir.

Document supplémentaire pour la Corse :

- Copie d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) valable jusqu'à la date retour du séjour. L'originale sera demandée le jour du départ.

Documents supplémentaires pour les séjours à l'étranger :

- Copie d'une pièce d'identité (carte identité ou passeport) valable jusqu'à la date retour du séjour. L'originale sera demandée le jour du départ.
- Copie de la carte européenne d'assurance maladie au nom de l'enfant valable jusqu'à la date retour du séjour. Vous pouvez demander cette carte soit par internet ([ameli.fr/Mes démarches](http://ameli.fr/Mes_démarches)), soit par téléphone (36.46), soit directement dans une Caisse d'Assurance Maladie.
- **L'original (la copie, le scan et le PDF ne seront pas acceptés)** de l'autorisation de sortie du territoire accompagnée de la copie de la pièce d'identité du parent signataire valable jusqu'à la date retour du séjour (téléchargeable sur le site de la ville).

* En cas de renouvellement ou d'une première demande de pièce d'identité pour votre enfant, vous pourrez prendre rendez-vous dès à présent auprès du service de l'Etat civil.

Eventuel tirage au sort : le mercredi 19 février 2025 de 16h à 18h

En cas de dépassement de la capacité maximale d'hébergement des structures de vacances, un tirage au sort aura lieu à la salle polyvalente (rue Jean Cristofol) pour les séjours concernés.

Date limite de paiement du solde le vendredi 2 mai 2025 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

Un versement d'un minimum de 60€ par enfant est payable à l'inscription par tout mode de paiement au guichet unique (chèques vacances acceptés) ainsi que sur espace famille du site de la ville (par carte bancaire).

Le solde du séjour devra définitivement être réglé au plus tard le vendredi 2 mai 2025.

De plus, les participations financières CAF (AVE - VACAF,...) seront directement déduites pour ceux qui y ont droit et uniquement pour les séjours en France. Le courrier de notification de droit qui vous sera adressé par la CAF 13 doit être remis au guichet unique ou sur le portail famille du site de la ville.

Test aquatique : Vacances de Pâques 2025

Certains séjours ou option nécessitent un test d'aisance aquatique.

Le passage du test est organisé en partenariat avec la piscine Claude Jouve.

Une convocation avec date et horaire vous sera adressée si votre enfant est concerné (s'il ne l'a pas passé lors des 5 dernières années).

Réunions d'informations pour tous les séjours : les mardi 13, mercredi 14, jeudi 15 mai 2025 de 17h30 à 19h

Cette réunion aura lieu à la salle polyvalente (rue Jean Cristofol) avec notre prestataire Mondial Junior. Une invitation vous sera adressée par courrier vous précisant le jour et l'horaire de la réunion correspondant au séjour de votre enfant.

La présence des enfants est obligatoire afin de les impliquer et de les informer directement.

Annulations éventuelles :

Pour toute demande d'annulation vous devez remplir le formulaire dédié à cet effet, disponible au Guichet Unique et qui devra être déposé ensuite auprès de celui-ci ou par mail à ccas.famille@berreletang.fr

Renseignements auprès du Pôle Solidarités - CCAS/Service Familles 04 42 74 93 94



**Photo
obligatoire
demandée
par le
prestataire**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SÉJOUR ÉTÉ 2025

L'ENFANT :

NOM et PRÉNOM :

SEXE : FILLE GARÇON

DATE DE NAISSANCE : ÂGE (au moment du départ) :

NOM DU SÉJOUR :

CHOIX N°1 : DATES :

AVEC QUEL CAMARADE VOUDRA-T-IL PARTIR ? (mentionner uniquement 1 seul nom et prénom)

CHARTÉ SÉJOUR VACANCES

La présente charte est établie par la Ville de Berre l'Étang et le prestataire de vacances Mondial Évasion Junior. En s'appuyant sur les règles élémentaires de bonne conduite, elle garantit la communication entre tous les participants et prône l'engagement de chacun au respect de l'autre.

La ville s'engage à :

- organiser les réunions préparatoires aux séjours nécessaires pour la bonne information des familles, selon autorisation gouvernementale.
- apporter les réponses aux questions des parents sur l'organisation des séjours et l'accueil des enfants et des adolescents.
- communiquer le règlement intérieur séjours vacances établi par le prestataire et la municipalité,
- vérifier le bon déroulement des séjours et la qualité des prestations proposées.

Les parents s'engagent à :

- assister aux réunions préparatoires qui seront organisées à leur intention selon le protocole sanitaire
- prendre connaissance du règlement intérieur.
- informer leurs enfants et adolescents des conditions du séjour en leur rappelant les principes essentiels de discipline et de comportement sans lesquels toute vie en groupe est impossible.
- inviter leurs enfants et adolescents à s'adresser sans hésitation aux responsables, pour toutes difficultés rencontrées.
- communiquer, sans délai, aux services municipaux compétents tout problème ou difficulté signalés par les enfants et les adolescents au cours des séjours.
- signaler tout problème lié à la santé de l'enfant avant le départ.
- rembourser au prestataire Mondial Junior les frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à l'enfant durant le séjour.
- autoriser Mondial Junior à effectuer un test antigénique ou PCR à votre enfant en cas de nécessité.



Le participant s'engage à :

- respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives.
- à amener son matériel de camping (matelas + duvet + nécessaire de cuisine) en cas d'hébergement sous tente.
- assister à des réunions de préparation, obligatoires sur certains séjours selon protocole sanitaire.
- passer un test d'aisance aquatique, obligatoire sur certains séjours.
- avoir des relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.

De plus :

- le centre de vacances doit favoriser l'échange entre les jeunes, en revanche, nous n'autorisons pas la mixité dans les lieux de sommeil, ni les relations sexuelles.
- l'achat et la consommation de boissons alcoolisées ainsi que la détention et la consommation de drogue sont strictement interdits.
- il est interdit de fumer dans les moyens de transport, dans tous les locaux communs (chambres, salles de restauration...) et durant les activités.
- tous les centres réservés aux jeunes enfants et pré-adolescents (8-15 ans) sont exclusivement non-fumeurs.
- le vol et/ou le vandalisme, la destruction de matériel ne sont pas tolérables et la réparation des dommages sera facturée aux parents.
- en cas de perte ou vol du téléphone portable, de l'appareil photo, du lecteur MP3 ou de tout objet de valeur d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Mondial Evasion Junior.
- l'usage du téléphone portable sera réglementé par le directeur du séjour.
En général, son utilisation sera interdite durant les activités et autorisée le plus souvent durant les temps calmes, avant et après les repas. Nous pensons cependant qu'il est préférable de ne pas amener son portable au centre de vacances en raison des vols et des abus engendrés.

En cas de non-respect des règles :

En concertation avec le prestataire et la commune, l'enfant ou l'adolescent pourra être renvoyé.

Dans l'hypothèse d'une exclusion, le retour de l'enfant restera à la charge des parents, ainsi que les frais d'accompagnement.

Dans ce cas, la collectivité pourra décider de la période à laquelle l'enfant ou l'adolescent qui aura été exclu pourra à nouveau participer à un séjour vacances organisé ultérieurement.

La famille consent à respecter les dispositions de la présente charte séjours vacances qui sera portée à sa connaissance.

Fait à Berre l'Étang, le

Signature des parents

Signature du participant

« Les informations collectées par La Commune de Berre l'Étang font l'objet d'un traitement manuel et / ou automatisé. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune. Les données seront conservées le temps nécessaire à l'accomplissement des différentes finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre mail à dpo@berre-l-etang.fr. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. »

GINASSERVIS (ALPES DE HAUTE PROVENCE)

DE 8 À 12 ANS : 6 JOURS

Du 20 au 25 juillet
Du 17 au 22 août

- **Prix mairie : 680€**
- **Prix famille : 102€**

Situé dans le village de Ginasservis au cœur de la Provence, à 45 km d'Aix en Provence et à 24 km de Manosque. La ferme est implantée au milieu des champs et abrite de nombreuses espèces d'animaux. Deviens un véritable fermier en observant la nature et ses animaux. Découvre un environnement unique, accueillant et qui te réserve pleins de surprises.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ L'hébergement s'effectue en yourtes ou en tente de 6 à 8 places (sanitaires hors chambres).
- ✓ Tous les repas sont servis au domaine du moulin d'Espagne en pension complète.
- ✓ Bus privé sur tout le trajet selon effectif.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Atelier céréalier** : Fabrication de la farine et du pain à l'ancienne
- ✓ **Atelier cuisine** : Fabrication de pizza
- ✓ **Atelier confiture**
- ✓ **Atelier potage et cabane** : Semis de graines
- ✓ **Découverte et soins des animaux**
- ✓ **Randonnée autour de l'exploitation**
- ✓ **Atelier photo** avec un photographe professionnel

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.



ST LÉGER LES MÉLÈZES (HAUTES ALPES)

DE 8 À 12 ANS : 10 JOURS

Du 6 au 15 juillet

Du 18 au 27 juillet

Du 4 au 13 août

Du 18 au 27 août

- **Prix mairie : 1150€**
- **Prix famille : 172€**

Entre lac et montagne, près du Plan d'eau du Champsaur, prends de l'altitude pour découvrir de nombreuses activités sur ce terrain de jeu naturel.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les centres de vacance sont situés au cœur de la nature, ils comprennent des salles d'activités (disco, vidéo...). Les chambres de 2 à 8 lits sont spacieuses (avec sanitaires dans ou hors chambre)
- ✓ En pension complète au centre
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Nous te proposons de choisir ton **THEME PRÉFÉRÉ** afin d'enrichir ton séjour selon ta passion et tes envies, trois options sont possibles.

Ces activités sont encadrées par des moniteurs diplômés.

CANI RANDO ET NATURE

- Cani rando avec bivouac
- 1 journée au chenil
- 2 sessions de cani rando
- Construction de cabanes
- Randonnée et jeux plein air

EQUITATION

- 4 séances d'équitations : initiation, saut d'obstacle, dressage, balade
- 1 nuit en camping à la ferme
- Randonnée et jeux en plein air
- Baignades

SPORT TOUT TERRAIN

- 3 sessions de 20 minutes de Quad
- 2 sessions Triathlon en trottinette électrique tout terrain
- 1 demi-journée «les légendes d'ORZAM» (grand jeu sur le thème de Kho Lanta)
- 1 nuit en camping à la ferme

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.

LA CANOURGUE (LOZÈRE)

DE 8 À 12 ANS : 10 JOURS

Du 21 au 30 juillet
Du 18 au 27 août

- **Prix mairie : 1265€**
- **Prix famille : 189€**

Dans la Vallée du Tarn, avis aux jeunes aventuriers en quête d'activités sportives et d'excursions en pleine nature. Un programme mêlant découverte du patrimoine avec activités à sensations fortes !



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Centre situé dans un espace naturel en bordure du Lot (à 45min de Millau).
Les enfants sont logés en chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets dans ou hors chambre.
- ✓ En pension complète avec certains déjeuners en panier repas pour les journées d'excursions.
- ✓ Soit : train de Marseille à La Canourgue.
Soit : bus sur tout le trajet selon effectif.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Les activités sportives sont d'une durée moyenne de 2h30 et sont encadrées par un moniteur diplômé.

- ✓ 1 séance de Gelly ball paintball avec des billes d'eau.
- ✓ 1 séance d'initiation au Tir à l'Arc.
- ✓ 1 séance d'accro branche.
- ✓ 1 demi-journée de spéléologie, qui consiste à explorer les cavités souterraines naturelles du Tarn, adaptée aux enfants.
- ✓ Structure gonflable sur le lac
- ✓ 1 séance de course d'orientation.
- ✓ 1 randonnée et visite du parc l'arc en miel (immersion au coeur du monde des abeilles)
- ✓ 1 journée au parc de loisirs atypique de Vallon Villaret : des jeux et des expériences ludiques dans une nature époustouflante.
- ✓ 2 après-midi de piscine

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.



VALBONNE (CÔTE D'AZUR)

DE 8 À 11 ANS : 10 JOURS

Du 6 au 15 juillet
Du 12 au 21 août

DE 12 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 6 au 15 juillet
Du 12 au 21 août

- **Prix mairie : 1150€**
- **Prix famille : 172€**

Situé à 20 minutes de Nice en plein cœur de Sophia Antipolis, le centre dispose d'un vaste parc paysager entouré de pinède et d'infrastructures sportives (piscine, stade...) et culturelles (salle de cinéma, spectacle...).



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Les chambres de 2 à 3 lits sont agréables (douche et WC hors chambre).
- ✓ En pension complète au centre, les repas savoureux et équilibrés sont servis sous forme de self-service ou pique-nique lors des journées d'excursions.
- ✓ Soit : train depuis Marseille et bus privé sur place
Soit : bus privé sur tout le trajet selon effectif

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Le groupe sera divisé en deux groupes lors des activités selon les âges, un groupe de 8 à 11 ans, et un second de 12 à 15 ans.

- ✓ 1 journée pour la visite de Nice, Rallye photo dans les ruelles du vieux Nice avec une séance d'Escape Game.
- ✓ 1 séance de Paddle et 1 séance de Kayak : pour découvrir la pratique du Paddle et du Kayak autour d'une séance ludique et pratique.
- ✓ 1 journée pour la visite de Monaco ainsi que son musée océanographique et son grand aquarium.
- ✓ 2 jours aux parcs d'attraction : Aquaplash
- ✓ 1 journée au parc Le Village des Fous (Labyrinthe Géant, jeux gonflables, jeux d'eaux, et trampoline).
- ✓ Animations : grands jeux extérieurs (kermesse, Olympiades, ateliers d'expression), veillées animées (spectacle, veillée Casino, disco spéciale enfants et jeunes sur le centre).

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.

ANGLET/BIARRITZ (PYRÉNÉES ATLANTIQUES)

DE 8 À 11 ANS : 7 JOURS

Du 01 au 07 août

DE 12 À 15 ANS : 7 JOURS

Du 26 juillet au 01 août

- **Prix mairie : 985€**
- **Prix famille : 147€**

Station balnéaire des plus prestigieuses de la côte Atlantique, ses puissantes vagues ont fait d'Anglet un spot de surf réputé dans le monde entier.

Le centre se situe dans le cadre idéal d'une propriété de 4 hectares au cœur d'Anglet, entre forêt de Chiberta et bord de mer.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Dans des chambres ou chalets de 2 à 6 lits (sanitaires dans ou hors chambre).
Le centre dispose d'une piscine chauffée, terrains de football, de beach volley, fronton de pelote basque, mini-golf, disco pour jeunes.
- ✓ En pension complète au centre ou pique-nique lors des sorties.
- ✓ Train de Marseille à Bayonne et bus privé jusqu'au centre.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ 2 séances de surf.
- ✓ 1 journée excursion à Biarritz avec shopping.
- ✓ 1 journée au parc Aquatique.
- ✓ 1 soirée au Laser Game.
- ✓ Baignade à la plage.
- ✓ Veillées animées.

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.

CIRCUIT MERVEILLEUX (VENDÉE/ILE-DE-FRANCE)

DE 8 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 07 au 16 juillet

Du 21 au 30 juillet

Du 01 au 10 août

Du 19 au 28 août

- **Prix mairie : 1265 €**
- **Prix famille : 189 €**

Un parcours ludique et fabuleux, riche en loisirs et découvertes. Ce circuit merveilleux apportera 10 jours de rêve aux jeunes et comblera leurs attentes.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ La première partie du séjour se déroule dans la région Vendée/Vienne, les enfants seront hébergés à l'hôtel du Futuroscope. La seconde partie se déroule dans la région parisienne où ils seront logés en centre de vacances ou en internat d'établissement scolaire. Le sens du circuit pourra être inversé en fonction des effectifs et des disponibilités d'hébergements.
- ✓ En demi-pension à l'hôtel ou internat avec pique-nique tous les midis dans les parcs, fast food le soir de la nocturne sur les parcs.
- ✓ En autocar grand tourisme pour tout le séjour

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés.

- ✓ **Jour 1 et 2** : départ en fin d'après-midi ou en soirée et arrivée le lendemain matin à Poitiers. Installation à l'hôtel puis 1ère journée au Futuroscope pour ses nombreuses attractions animées.
- ✓ **Jour 3** : Journée à l'aquascope.
- ✓ **Jour 4** : Direction le parc du Puy du Fou et ses différents spectacles et animations.
- ✓ **Jour 5** : Transfert en autocar vers la région parisienne, installation dans l'hébergement et découverte des environs.
- ✓ **Jour 6** : Journée au Parc Astérix avec l'impressionnant grand huit (7 fois la tête à l'envers) et l'une des plus grandes montagnes russes en bois d'Europe.
- ✓ **Jour 7** : Journée Festive : Grand jeux et challenge sportif organisé par l'équipe d'animation qui aura lieu sur le centre.
- ✓ **Jour 8 et 9** : Parc Disneyland Paris et parc Walt Disney Studio, émerveillez-vous avec ses 2 journées féeriques où vous rencontrerez vos personnages préférés. Départ en fin de journée.
- ✓ **Jour 10** : Retour sur Berre l'Etang en matinée.



BARCELONE / SALOU (ESPAGNE)

DE 12 À 15 ANS : 9 JOURS

Du 7 au 15 juillet

Du 17 au 25 juillet

- **Prix mairie : 1315€**
- **Prix famille : 197€**

Un séjour qui mélange culture et loisirs de quoi en prendre plein les yeux. Visites culturelles, parcs d'attractions et activités sportives.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Dans un camping idéalement situé sur la Costa Dorada à Salou, en bungalows, de 2 à 5 personnes avec douche et WC privatifs..
- ✓ En demi-pension et avec déjeuner sous forme de panier repas ou snack.
- ✓ Autocar grand tourisme pour tout le séjour.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ **Jours 1** : Départ de Berre, destination Salou
- ✓ **Jours 2 à 6** : 5 journées à Salou capitale espagnole des parcs d'attractions. 3 jours de parc, Ferrari Land, Caribe Aquatik Park et Port Aventura avec ses spectacles grandioses, ses attractions décoiffantes dans 6 mondes fascinants, ainsi qu'une balade en paddle au coucher du soleil, souvenir garantie...
- ✓ **Jour 7 à 8** : Direction Barcelone : Visite de la Sagrada Familia emblème de la ville puis découverte du Parc Guel et son musée et sans oublier le Stade Camp Nou, plus grand stade d'Europe.
- ✓ **Jour 9** : Départ de Salou en autocar, destination Berre l'Étang.

FORMALITÉS :

- Le test d'aisance aquatique est obligatoire : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.



TURIN/MILAN (ITALIE)

DE 12 À 15 ANS : 5 JOURS

Du 19 au 25 juillet

- **Prix mairie : 1150€**
- **Prix famille : 172€**

Viens découvrir la ville éternelle à travers de belles balades et des monuments historiques qui font la réputation de cette belle ville.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Logé en hôtel ou auberge de jeunesse avec petit-déjeuner.
 - ✓ Les petits déjeuners seront pris à l'hôtel. Les déjeuners et dîners seront pris sous forme de pique-nique ou restaurant snack.
 - ✓ Soit : Autocar jusqu'à la gare Saint-Charles puis train. Les déplacements sur place se feront en transport locaux.
- Soit : Flexibus sur tout le trajet selon effectif.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés avec matériels de sécurité.

- ✓ **Jour 1** : Départ de Berre l'Étang, destination Rome
- ✓ **Jour 2** : Visite du Colisée, forum Romain et quartier de Trastevere.
- ✓ **Jour 3** : Visite du Vatican, et de la Basilique Saint-Pierre.
- ✓ **Jour 4** : Piazza della Rotonda, Panthéon Via del Corso et Fontaine de Trévi.
- ✓ **Jour 5** : Retour sur Berre l'Étang en journée.

FORMALITÉS :

- Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.

ROME (ITALIE)

DE 12 À 15 ANS : 7 JOURS

Du 07 au 11 juillet

- **Prix mairie : 1285€**
- **Prix famille : 192€**

Plongez vos enfants dans une aventure inoubliable de 7 jours en Italie entre Turin et Milan, où chaque jour rime avec découvertes, amitié et souvenirs magiques.



HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

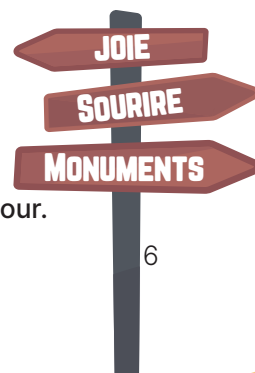
- ✓ Logé en auberge de jeunesse avec petit-déjeuner.
- ✓ Les petits déjeuners seront pris à l'auberge. Les déjeuners et dîners seront pris sous forme de pique-nique ou restaurant snack.
- ✓ Soit : Autocar jusqu'à la gare Saint-Charles puis train. Les déplacements sur place se feront en transport locaux.
Soit : Flexibus sur tout le trajet selon effectif.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ **TURIN** : 3 journées de visites :
 - Visite de la ville.
 - Parco del Valentino : Balade :dans le plus ancien et célèbre parc de la ville.
 - Monte dei cappuccini : A vos chaussures, montez à 284m d'altitude pour surplomber la ville. On y contemple le panorama.
 - Visite du musée du Cinéma : Vous offrira une expérience remplie d'émotion que vous êtes pas prêt d'oublier.
- ✓ **MILAN** : 3 journées de visites :
 - Visite de la ville organisée par l'équipe en passant par les monuments les plus importants de ville : Piazza de Duomo, Château Sfroza et Parco Sempione.
 - Visite du stade San Siro : berceau du football italien !!
 - Pour terminer ce séjour une journée au parc aquatique de Milan !

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- **Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription.**



SANTA LUCIA DI MORIANI (CORSE)

DE 8 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 27 juillet au 05 août

DE 8 À 11 ANS : 10 JOURS

Du 04 au 13 août

DE 12 À 15 ANS : 10 JOURS

Du 06 au 15 juillet

Du 18 au 27 août



- **Prix mairie : 1275€**
- **Prix famille : 191€**

Le camping (gestion exclusive de Mondial Junior à partir de cette année) est situé à 40 km au sud de Bastia. Il donne directement sur la plage.

HÉBERGEMENT | RESTAURATION | TRANSPORT :

- ✓ Le groupe sera logé en bengalis de 6 à 8 places de bon confort (avec armoires, lits superposés), espaces sanitaire dédié à nos groupes...
- ✓ En pension complète (petit-déjeuner, déjeuner ou pique-nique lors des excursions, goûter, dîner) préparée sur place par l'équipe technique de Mondial Junior, chaque groupe dispose de son espace restauration sous tente aménagée.
- ✓ Départ de Berre en car, puis bateau garantie jusqu'à Bastia.

ACTIVITÉS | EXCURSIONS :

- ✓ Les activités nautiques sont organisées par la base nautique du camping et encadrées par un moniteur diplômé.
- ✓ 1 séance de catamaran.
- ✓ 1 séance de bouée tractée.
- ✓ 1 séance de pirogue.
- ✓ 1 séance de kayak des mers fond transparent.
- ✓ 1 promenade en mer zodiac visite du littoral
- ✓ 1 promenade en mer. Masque et tuba, baignade à la plage.
- ✓ 3 Journées d'excursions :
 - Saint Florent et une sortie en bateau à la plage du Lotu
 - Cascade Naturelle de Bucatoghju
 - Ile Rousse
- ✓ Veillées animées : jeux, spectacles, boum...

FORMALITÉS :

- **Le test d'aisance aquatique est obligatoire** : l'enfant doit impérativement savoir nager pour ce séjour.
- **Voir les documents à fournir dans les modalités d'inscription**

REGLEMENT INTERIEUR DES SÉJOURS VACANCES ET DES ENFANTS

Le présent règlement intérieur établit les règles élémentaires et indispensables pour permettre le meilleur déroulement possible des séjours d'été organisés par le Service Familles du Pôle Solidarités-CCAS de la commune de Berre l'Etang afin que chacun et chacune puissent profiter pleinement de cette période de vacances.

Article 1 – Bénéficiaires

Les séjours d'été sont ouverts aux enfants et adolescents dont l'âge requis est compris entre 8 ans révolus et 15 ans au moment du départ en séjour et dont les parents ou l'un des 2 parents sont résidents sur la commune.

Article 2 – Conditions d'inscription

Les parents devront avoir préalablement renseigné le dossier unique « enfance-jeunesse-famille » avec toutes les pièces justificatives afférentes.

Ils devront également avoir complété le formulaire dédié à l'inscription aux séjours vacances d'été et avoir signé la Charte séjours. Ces documents devront ensuite être déposés par les familles soit au guichet unique - espace famille soit sur le portail famille du site internet de la ville.

Un enfant ou un adolescent ne peut s'inscrire que pour un unique séjour sur la période été.

Un tirage au sort numérique sera effectué par les agents du service familles du Pôle Solidarités CCAS en présence des parents concernés lorsque la capacité maximum d'hébergement sur un séjour sera dépassée. Les jeunes inscrits sur la date du séjour concerné par le tirage au sort et ayant déjà bénéficié du séjour sur la même destination l'année précédente ne seront pas soumis au tirage au sort et se verront proposer un autre choix de destination. Pour celles et ceux qui n'ont pas été tirés au sort l'année précédente, ils seront prioritaires sur n'importe quelle destination et notamment sur celle qui pourrait être soumise à un tirage au sort.

Article 3 - Dossier d'inscription

Avant toute demande d'inscription, le dossier unique « enfance-jeunesse-famille » doit être dûment complété et déposé dans les lieux et site internet dédiés.

L'inscription à un séjour devient définitive lorsque le dossier d'inscription est complet : formulaire spécifique à l'inscription aux séjours vacances + photo + Charte séjours vacances signée, photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant à jour, carte européenne d'assurance maladie pour les séjours en Europe et l'originale de l'autorisation de sortie du territoire uniquement pour les séjours à l'étranger et le test d'aisance aquatique. De plus, le paiement du séjour se fait en deux temps : à l'inscription versement d'un acompte (dont le montant est fixé dans les modalités d'inscription) puis après la validation de l'inscription, le paiement du solde jusqu'à une date butoir mentionnée dans ces mêmes modalités.

Tout renseignement incomplet ou erroné dégage automatiquement la responsabilité des organisateurs et peut dans certains cas entraîner le retour de l'enfant ou de l'adolescent. Les familles sont donc responsables des documents nécessaires pour chaque séjour.

Pour les séjours dans la Communauté Européenne, il est impératif de se procurer, auprès de la caisse d'assurance maladie, la carte européenne d'assurance maladie pour la prise en charge des frais médicaux. Sans la possession de celle-ci, les parents seront dans l'obligation de produire une attestation dans laquelle ils s'engagent à payer la totalité des frais de maladie et d'hospitalisation qui pourraient intervenir pendant le séjour. Les frais médicaux doivent être remboursés par les familles au directeur du séjour.

Si l'enfant est en cours de traitement, les médicaments devront être remis au responsable du séjour. Les prestataires déclinent toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir avant le début du séjour sur la fiche sanitaire de tous problèmes médicaux ou autres affectant l'enfant ou l'adolescent. Si ce n'est pas le cas, à charge pour la famille d'assumer les frais de déplacement de l'enfant et de l'accompagnateur.

Article 4 – Participation et modalités de paiement

La participation réclamée à chaque famille est fixée par le Conseil Municipal de la ville de Berre l'Étang.

- Le règlement peut s'effectuer en deux versements par tout mode de paiement par le biais du portail famille (www.berreletang.fr) et auprès de l'espace famille du guichet unique.

→ un acompte, d'un minimum de 60 euros, sera versé par la famille lors de la période du paiement du 1er acompte (dates précisées dans la procédure d'inscription des séjours vacances).

→ Concernant le solde des séjours, les dates et lieux seront communiquées ultérieurement par courrier ou mail.

- Par ailleurs toutes les aides d'organismes extérieurs (C.A.F...) peuvent être déduites de la participation des familles au moment du solde du séjour.

- Pour les séjours à l'étranger les bons C.A.F ne sont pas acceptés.

Article 5 - Prise en charge des enfants et responsabilité

La prise en charge des enfants et adolescents s'effectue au point de rendez-vous convenu, le jour du départ et de l'heure fixée pour le rassemblement du groupe.

La prise en charge des enfants et adolescents au retour du séjour cesse dès réception par la personne majeure responsable. En conséquence, la responsabilité de la ville ainsi que celle du prestataire de services ne sauraient être mises en cause pour tout accident ou incident qui pourrait survenir soit le jour du départ entre le domicile et le point de rassemblement, soit le jour du retour entre le point de dispersion du groupe et le domicile.

Par ailleurs, les sommes d'argent en possession des enfants peuvent être confiées à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à disposition de leur titulaire.

D'une manière générale, la ville et son prestataire de services sont couverts par un contrat d'assurance pour tout ce qui relève de leur responsabilité civile, individuelle accident et le rapatriement sanitaire.

Par contre, le prestataire ne peut être tenu pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels (sauf faute avérée de l'encadrement).

Certains actes commis par les enfants ou les adolescents ne sont pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols dont pourraient être responsables les enfants ou les adolescents, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant ou de l'adolescent, les frais engagés pour cause de maladie.

La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle du prestataire. En cas de vols dont pourraient être victimes les enfants, la responsabilité du prestataire est limitée au contrat souscrit à leur société d'assurance.

Par conséquent, la famille est dans l'obligation de souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une assurance destinée à garantir leur propre responsabilité civile.

Article 6 – Comportement

La vie en groupe implique un comportement responsable et un minimum de respect envers les autres enfants, adolescents et adultes.

Une Charte séjours vacances rappelant les droits et les obligations des enfants, des adolescents, de leurs parents est signée par la famille avant le départ pour les séjours.

Il appartient au Directeur du séjour de fixer les règles de conduite à respecter. En particulier la détention et l'usage des téléphones portables, de jeux vidéo..., sont soumis à l'appréciation du directeur du séjour.

Article 7 - Annulation - Rapatriement - Exclusion - Retrait

Annulation:

Toute annulation non motivée dans les 30 jours qui précèdent le départ et pendant le séjour ne donne lieu à aucun remboursement de la part de la collectivité, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif

(Certificat d'hospitalisation, d'immobilisation, certificat médical mentionnant l'interdiction de voyager, avis de décès).

Rapatriement :

Que ce soit à la suite d'un accident ou en cas de force majeure, le directeur du séjour sera autorisé à prendre toutes mesures d'urgences qui lui paraîtront nécessaires dans l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent. En cas de rapatriement sanitaire, la participation financière de la famille restera due au prorata des jours de présence de l'enfant.

Exclusion :

En cas de manquement grave aux règles élémentaires de conduites à respecter :

Agressivité ou violence envers autrui,
Actes de vandalisme,
Vol à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure,
Fugue,
Usages de toutes substances illicites (alcool, drogue...)
Désobéissances caractérisées etc....

Les sanctions seront prises à l'encontre des auteurs. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate suivant la gravité des faits.

En cas d'exclusion pour motif disciplinaire grave, le rapatriement s'effectuera à la charge des familles qui ne pourront par ailleurs prétendre à aucun remboursement.

La collectivité se réserve le droit dans les cas les plus graves, de refuser d'inscrire des enfants ayant été exclus des séjours antérieurs.

Retrait :

En cas de récupération pour convenance personnelle et sans raison majeure par ses parents d'un enfant participant à un séjour vacances, aucun remboursement de la part de la Collectivité ne sera effectué.

Par ailleurs, une sanction financière pourra être appliquée.

Les sanctions seront prises à l'encontre des auteurs. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents. Elles pourront aller jusqu'à l'exclusion immédiate suivant la gravité des faits. En cas d'exclusion pour motif disciplinaire grave, le rapatriement s'effectuera à la charge des familles qui ne pourront par ailleurs prétendre à aucun remboursement.





VILLEDEBERRE